## **COMMISSION MÉDICALE**

## Rapport d'activité 2019

## **COMPOSITION**

 La COMED NATIONALE s'occupe du HAUT NIVEAU, de L'ÉLABORATION DES RÉGLEMENTS ET DE LA GESTION DES CONTRE-INDICATIONS / DÉROGATIONS à la licence et plus généralement de LA SÉCURITÉ MÉDICALE des pratiquants de nos ACTIVITÉS et DISCIPLINES.

Elle est composée :

- Des médecin chefs des équipes de France :
  - Dr Bernard BRECHIGNAC pour le parapente et le speed-riding ;
  - Dr Jean-François Clapé pour le delta ;
  - Dr Jonathan Treille pour le kite ;
  - Du médecin chargé du suivi médical réglementaire SMR (Dr Pierre de LAMOTTE);
  - o Des médecins d'équipes de France (Dr Matthieu VERSCHAEVE...);
  - Du médecin fédéral national (Dr François DUCHESNE de LAMOTTE) qui coordonne le tout.
- La COMED RÉGIONALE composée du pool des médecins de ligue (médecins fédéraux régionaux) qui ont en charge la gestion locale, régionale ou interrégionale des différents problèmes posés sur le terrain. Certaines ligues n'ayant pas de médecin identifié, nous avons réuni l'ensemble des collègues exerçant dans les ligues au sein d'un pool qui permet de mieux fonctionner. La difficulté reste le manque de contacts entre la COMED nationale et les COMED régionales.

## **MISSIONS EN 2020**

- ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES DE FRANCE de toutes les disciplines lors de certains championnats internationaux (médecins).
- SUIVI À DISTANCE des autres déplacements des équipes de France pour gérer les accidents/incidents médicaux avec veille sur les réseaux.
- SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR) pour les sportifs listés qui est gérée en temps réel.
- INTÉGRATION ET SUIVI DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES. Nous effectuons avec le Directeur Technique National, une veille documentaire et intégrons les nouvelles réglementations.



- PARTICIPATIONS AUX GROUPES DE TRAVAIL DU MINISTÈRE ET DU CNOSF sur les problématiques de la licence, de la SMR et du Haut Niveau.
- AIDE AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS/COMPÉTITIONS pour organiser la sécurité médicale. Notre expérience permet d'aider tous les organisateurs et de leur apporter des référentiels pour tous les médecins qui surveillent les épreuves.
- AIDE AUX LICENCIÉS pour la préparation des déplacements à l'étranger.
- AIDE À L'ACCESSIBILITÉ AUX LICENCIÉS BLÉSSÉS, MALADES OU HANDIS à travers le principe des dérogations dont le nombre augmente avec le vieillissement de nos licenciés (apparition de CI médicales qui nécessitent des aménagements).
- CONTROLE MÉDICAL à la prise de licences (CACI, périodicité, questionnaire).
- Pas de mission d'expertise des dossiers de DOPAGE durant cette année 2019.
- MISSION D'EXPERTISE POUR CERTAINS ACCIDENTS dont le diagnostic n'est pas clair.
- RÉVISION DES STATUTS, contre-indications et procédures du RÈGLEMENT MÉDICAL en fonction de l'évolution des disciplines, des nouveaux formats d'épreuves et des problèmes rencontrés qui devraient s'achever en 2020 concernant le Règlement Médical Fédéral afin d'intégrer les dernières modifications réglementaires qui changent année après année.
- Poursuite de notre participation à la RECHERCHE INSERM pour PRÉVENIR LES ACCIDENTS LIÉS À NOS DISCIPLINES ET RÉDUIRE LA PART INCOMPRESSIBLE de nos accidents par l'identification de nouveaux facteurs de risque que nous avions de la difficulté à appréhender correctement.
- PARTICIPATION À DES TRAVAUX DE MÉMOIRE de 3° cycle et de DOCTORAT présentés par des médecins intéressés par nos disciplines.
- Participation à la poursuite de l'expérimentation sur les BÉNÉFICES DU TANDEM KITE (BIPLACE) CHEZ DES ENFANTS INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX.
- Participation et présentation de travaux divers au CONGRÈS NATIONAL des MÉDECINS FÉDÉRAUX et au CONGRÈS NATIONAL de MÉDECINE DU SPORT SFTS/SFMES de REIMS.

François Duchesne de Lamotte Président de la commission Médicale